

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE COWORKSPACE UGINE

Date de dernière mise à jour des conditions générales de services : Le 1^{er} Avril 2021.

Article 1. Champ d'application	p.1
Article 2. Description des services	p.2
Article 3. Conditions tarifaires	p.5
Article 4. Conditions de facturation et de paiement	p.7
Article 5. Modalité de fourniture des services	p.9
Article 6. Obligations et responsabilités du client	p.9
Article 7. Réclamations	p.11
Article 8. Exclusion de responsabilité du prestataire	p.11
Article 9. Durée du contrat – Résiliation	p.12
Article 10. Non sollicitation	p.13
Article 11. Confidentialité	p.13
Article 12. Propriété intellectuelle	p.13
Article 13. Données personnelles	p.14
Article 14. Notifications	p.16
Article 15. Autonomie et absence de renonciation	p.16
Article 16. Modifications	p.16
Article 17. Litiges	p.17
Article 18. Droit applicable et langue du contrat	p.17

Coworkspace UGINE est une SAS de droit français au capital social de 2000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 884 112 863 et dont le siège social est situé au 60 Esplanade des Fontaines, 73400 UGINE représentée par Madame Emmanuelle GIGLIO (**le « Prestataire »**).

Le numéro de TVA intracommunautaire du Prestataire est le FR89884112863.

Le Prestataire peut être joint aux coordonnées suivantes :

- **Adresse** : 60 Esplanade des Fontaines, 73400 UGINE
- **Téléphone** : 06.83.37.39.78
- **Email** : contact@coworkspaceugine.com

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de services (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles le Prestataire (ci-après : « **Coworkspace UGINE** ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits à l'article 2 (ci-après désignés les « **Services** ») à chacun de ses clients, utilisateurs ou adhérents (ci-après : le « **Client** »).

Les présentes conditions générales de services (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent aux services suivants (les « **Services** ») fournis par le Prestataire à tout client professionnel désirant en bénéficier (le « **Client** ») :

Les caractéristiques principales des Services figurent à l'Article 2 des présentes.

Toute commande de Services emporte, de la part du Client, l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales, dont le Client déclare avoir pris connaissance.

Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du Client, et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Prestataire et le Client concerné.

Article 2 – DESCRIPTION DES SERVICES

2.1. LES SERVICES

Coworkspace UGINE met à la disposition du Client, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les services qui suivent dans son établissement situé au 60 Esplanade des Fontaines, 73400 UGINE (ci-après : les « **Locaux** »).

- Un espace de travail partagé et non personnellement affecté disponible sous forme de formules : à la journée, à la semaine, au mois, ou via une carte 10 (dix) entrées dont la validité et d'un an à compter de sa date d'achat. Le Client peut également accéder aux Services hors la souscription d'une formule selon une tarification à l'heure.
- Un accès à des salles de réunion non personnellement affectées disponible à la réservation : à l'heure, à la demi-journée, à la journée, ou sous forme de « packages » pour une durée de 2 (deux) à 5 (cinq) jours consécutifs ou non.
- Un showroom disponible à la réservation dont la demande s'effectue via le formulaire de demande de devis prévu à cet effet sur le site Internet, rubrique « Salles de réunion », ou par email à l'adresse suivante : contact@coworkspaceugine.com.
- La possibilité de privatiser les Locaux sur demande s'effectuant via le formulaire de demande de devis prévu à cet effet sur le site Internet, rubrique « Vos événements », ou par email à l'adresse suivante : contact@coworkspaceugine.com.
- Un service d'impressions, de photocopies et de scanner selon la formule souscrite.
- Un casier fermé en libre accès selon la formule souscrite.
- Et tout autre service que Coworkspace UGINE jugera utile de proposer au Client.

Les services sus-cités constituent l'ensemble des services contractuels à l'exclusion de tout autre service.

2.2. MODALITES D'UTILISATION DES SERVICES

2.2.1. UTILISATION PAR UN GROUPE DE PERSONNES

Les Services peuvent être souscrits par un groupe de personnes. Le terme le « Client » désigne alors, selon les cas l'ensemble du groupe ou chacun de ses membres.

Si le groupe ne dispose pas de la personnalité juridique, le signataire des présentes est seul responsable de l'utilisation des Services par les autres membres du groupe ainsi que de toute somme due par le groupe au titre des présentes ou de la formule souscrite.

2.2.2. ACCÈS AUX LOCAUX

Le Client peut accéder aux Locaux aux horaires d'ouvertures de Coworkspace UGINE, soit du Lundi au Vendredi de 8h à 18h30. Il pourra être convenu entre le Client et le Prestataire une ouverture exceptionnelle en dehors des horaires d'ouverture sus-citées, sous réserve d'acceptation de la part de Coworkspace UGINE.

Coworkspace UGINE se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont elle sera seule juge. Le Client sera préalablement informé de cette fermeture par tout moyen utile.

2.2.3. CONDITIONS DE LA LOCATION D'UN BUREAU PARTAGÉ

La demande d'utilisation des bureaux partagés s'effectue sur place au sein des Locaux en fonction de leurs disponibilités, sur une plage horaire limitée de 8h à 18h30 du Lundi au Vendredi.

2.2.4. CONDITIONS DE LA LOCATION DES SALLES DE RÉUNION

L'utilisation des salles de réunion s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, sur une plage horaire limitée de 8h à 18h30 du Lundi au Vendredi.

Le Client effectue les réservations de salles de réunion depuis le site Internet <http://www.coworkspaceugine.com/> dans la rubrique « Salles de réunion » ou « Formules ». La confirmation de la réservation de salle est faite par mail automatique. Le Client peut également effectuer une demande de réservation par email à l'adresse suivante : contact@coworkspaceugine.com.

Certaines demandes de réservation de salles de réunion peuvent donner lieu à l'établissement d'un devis détaillé en fonction de la prestation demandée - (la nature de l'évènement et des Services, le nombre de participants, la durée de la location, le matériel mis à disposition, la qualification et expérience du personnel nécessaire et des prestations annexes demandées). Le devis a une durée de validité de 30 (trente) jours à compter de sa date de création.

Un acompte de 30% du prix total hors taxes des Services sera demandé pour toutes réservations d'une salle de réunion d'une durée supérieure à 1 (une) journée.

2.2.5. CONDITIONS D'ANNULATION DES RÉSERVATIONS DE SALLES DE RÉUNION

Après l'acceptation de la réservation de la salle de réunion, les conditions d'annulation des réservations de salles de réunion sont les suivantes :

- Annulation sans frais jusqu'à 48 heures à l'avance.
- 50% de la somme TTC due si annulation moins de 48 heures avant la date.
- 100% de la somme TTC due si annulation le jour même ou les jours suivants.

2.2.6. CONDITIONS DE LA LOCATION DU SHOWROOM

L'utilisation du showroom s'effectue en fonction de sa disponibilité et des réservations, sur une plage horaire limitée de 8h à 18h30 du Lundi au Vendredi.

Le Client effectue la demande de réservation du showroom depuis le site Internet <http://www.coworkspaceengine.com/> dans la rubrique « Showroom » ou « Formules » en remplissant le formulaire de demande de devis. Le Client peut également effectuer une demande de réservation par email à l'adresse suivante : contact@coworkspaceengine.com.

Toutes les demandes de réservation du showroom donnent lieu à l'établissement d'un devis détaillé en fonction de la prestation demandée - (la nature de l'évènement et des Services, le nombre de participants, la durée de la location, le matériel mis à disposition, la qualification et expérience du personnel nécessaire et des prestations annexes demandées). Le devis a une durée de validité de 30 (trente) jours à compter de sa date de création.

Un acompte de 30% du prix total hors taxes des Services sera demandé pour toutes réservations du showroom.

2.2.7. CONDITION D'ANNULATION DES RÉSERVATIONS DU SHOWROOM

Après l'acceptation de la réservation du showroom, les conditions d'annulation des réservations du showroom sont les suivantes :

- Annulation sans frais jusqu'à 48 heures à l'avance.
- 50% de la somme due si annulation moins de 48 heures avant la date.
- 100% de la somme due si annulation le jour même ou les jours suivants.

2.2.8. CONDITION DE LA PRIVATISATION DES LOCAUX

La privatisation des Locaux s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, sur une plage horaire limitée de 8h à 18h30 du Lundi au Vendredi.

Le Client effectue la demande de privatisation des Locaux depuis le site Internet <http://www.coworkspaceengine.com/> dans la rubrique « Vos Évènements » ou « Formules » en remplissant le formulaire de demande de devis. Le Client peut également effectuer une demande de réservation par email à l'adresse suivante : contact@coworkspaceengine.com.

Toutes les demandes de privation des Locaux donnent lieu à l'établissement d'un devis détaillé en fonction de la prestation demandée - (la nature de l'évènement et des Services, le

nombre de participants, la durée de la location, le matériel mis à disposition, la qualification et expérience du personnel nécessaire et des prestations annexes demandées). Le devis a une durée de validité de 30 (trente) jours à compter de sa date de création.

Un acompte de 30% du prix total hors taxes des Services sera demandé pour toutes réservations de privatisation des Locaux.

2.2.9. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRIVATISATION DES LOCAUX

Après l'acceptation de la privatisation des Locaux, les conditions d'annulation de la privatisation des Locaux sont les suivantes :

- Annulation sans frais jusqu'à 48 heures à l'avance.
- 50% de la somme due si annulation moins de 48 heures avant la date.
- 100% de la somme due si annulation le jour même ou les jours suivants.

Article 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

3.1. PRIX DES SERVICES

Les Services sont fournis soit dans le cadre et selon les modalités d'une formule (à la ½ journée, à la journée, à la semaine, au mois ou via une carte 10 (dix) entrées d'une validité d'un an, soit en dehors de toutes formules.

Les tarifs des Services sont précisés sur le site Internet <http://www.coworkspaceugine.com/>, ou sur demande de devis via les formulaires prévus à cet effet, ou sur demande à l'adresse email contact@coworkspaceugine.com.

Les Services sont fournis au tarif du Prestataire en vigueur au jour de la validation de la réservation ou d'acceptation du devis, exprimé en Euros hors taxes.

En cas de prix non déterminable a priori, le prix des Services est déterminé dans un devis détaillé en fonction de la nature des Services, du nombre de participants, de la durée de la location, du matériel mis à disposition, de la qualification et expérience du personnel nécessaire et des prestations annexes demandées.

Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution des Services, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil.

Le Prestataire se réserve toutefois le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Services qui seraient souscrits postérieurement à cette modification.

3.1.1. ACCÈS ET PRIX DES SERVICES HORS FORMULES

Le Client peut accéder aux Services hors la souscription d'une formule selon une tarification à l'heure.

Dans le cas d'un accès à l'heure, le paiement s'effectue à l'issue de l'utilisation des Services.

3.1.2. ACCÈS ET PRIX DES SERVICES DANS LE CADRE D'UNE FORMULE

Le Client peut souscrire différents types de formules concernant l'accès à l'espace de travail partagé tel que décrit sur le site Internet <http://www.coworkspaceugine.com/>. Coworkspace Uguine propose différentes formules telles que décrites ci-après dans les articles 3.1.2.1. et 3.1.2.2.

Lorsque les Services sont à exécution successive, facturables à échéance régulière et peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction, toute modification du tarif des Services prendra effet lors de la prochaine période contractuelle. A défaut de résiliation par le Client avant cette prise d'effet, la nouvelle tarification sera applicable à la nouvelle période contractuelle.

Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Services sera immédiatement et automatiquement appliquée.

Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Services dans des conditions prévues à cet effet ou dans tout document qui serait communiqué au Client. En cas de tarif promotionnel, le Prestataire s'engage à appliquer ce tarif à toute réservation passée durant la période de la promotion.

Les frais engagés pour l'exécution des Services pourront faire l'objet d'une refacturation au client (frais de déplacement, appel à un prestataire externe, etc.) selon l'accord des parties figurant le cas échéant dans le devis.

3.1.2.1. Formules proposées pour l'accès à l'espace de travail partagé

- La formule « Journée » donne accès au Client à un bureau partagé non personnellement affecté, la connexion Internet haut-débit en illimité ainsi qu'un accès à l'imprimante multifonctions.
- La formule « Semaine » donne accès au Client à un bureau partagé non personnellement affecté, à la connexion Internet haut-débit en illimité, un accès à l'imprimante multifonctions et un accès à un casier sécurisé.
- La formule « Mois » donne accès au Client à un bureau partagé non personnellement affecté, la connexion Internet haut-débit en illimité, un accès à l'imprimante multifonctions, un accès à un casier sécurisé et une réduction de 10% sur la location des salles de réunion.
- La formule « Carte fidélité 10 (dix) entrées » d'une validité d'un an donne accès au Client à un bureau partagé non personnellement affecté, la connexion Internet haut-débit en illimité, un accès à l'imprimante multifonctions et un accès à un casier sécurisé.

3.1.2.2. Formules proposées pour l'accès aux salles de réunion

- Les formules « ½ journée » et « Journée » donnent accès au Client à la salle de réunion réservée équipée d'un écran HD et un paperboard, ainsi qu'un accès à l'imprimante multifonctions
- Pour toutes les réservations supérieures à une journée désignées par le « Package », le Client aura accès à la salle de réunion réservée équipée d'un écran HD et un paperboard, ainsi qu'un accès à l'imprimante multifonctions. Un tarif dégressif est appliqué en fonction de la durée du Package pouvant s'étendre sur une période de 2 deux) à 5 (cinq) jours consécutifs ou non.

3.1.2.3. Prorogation de la formule semaine et mois, remboursement

En cas de fermeture temporaire des Locaux supérieure à 7 (sept) jours, des prorogations, des reports et/ou des remboursements pourront être effectués par Coworkspace UGINE concernant les formules à la semaine ou au mois, selon les modalités qu'elle jugera les plus appropriées.

En cas de fermeture temporaire des Locaux inférieure ou égale à 7 (sept) jours, aucune prorogation, ni aucun report ou remboursement ne seront effectués, ce que le Client accepte expressément.

Article 4 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

4.1. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT DES BUREAUX PARTAGÉS

Les Services seront facturés et le prix sera exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture, quelle que soit la formule choisie.

4.2. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT DES SALLES DE REUNION

Les Services seront facturés et le prix sera exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture, quelle que soit la formule choisie, à l'exception de toutes réservations supérieures à 1 (une) journée.

Pour toutes réservations d'une salle de réunion d'une durée supérieure à 1 (une) journée, un acompte de 30% du prix total hors taxes des Services sera demandé par Coworkspace UGINE. Le règlement de la totalité des Services sera ensuite exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture.

4.3. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT DU SHOWROOM ET PRIVATISATION DES LOCAUX

Les Services seront facturés et le prix sera exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture, à l'exception de toutes réservations supérieures à 1 (une) journée.

Pour toutes réservations du showroom ou privatisation des locaux d'une durée supérieure à 1 (une) journée, un acompte de 30% du prix total hors taxes des Services sera demandé par Coworkspace UGINE. Le règlement de la totalité des Services sera ensuite exigible en totalité et payable en un seul versement dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture.

4.4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement suivants pourront être utilisés :

- Espèce
- Carte Bancaire
- Virement Bancaire
- Chèque Bancaire

En présence d'un paiement par chèque, ce dernier doit être émis par une d'une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. L'encaissement est effectué immédiatement, ou selon les conditions convenues entre le Prestataire et le Client.

En cas de règlement anticipé par le Client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre le Prestataire et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

4.5. RETARDS, INCIDENTS ET DÉFAUTS DE PAIEMENT

Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En cas de retard de paiement de l'une quelconque des échéances, le Prestataire se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de :

- Exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Services, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ;
- Refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements ;
- Imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne ;
- Réduire, suspendre ou annuler les Services en cours, 30 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par le Prestataire auprès du Client ;

- Appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées au taux visé à l'article L.441-6 du Code de Commerce ; et/ou
- Exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 10% des sommes lui restant dues, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

Article 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les Services, et assumera la pleine responsabilité tant de l'exécution des Services que de l'organisation du travail de son personnel le cas échéant.

Le Prestataire fournira les Services de bonne foi et mettra en œuvre toutes les diligences requises pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des droits de tiers.

Notamment, le Prestataire s'engage à :

- Apporter tous les soins requis par la diligence professionnelle et les usages de la place à l'exécution des Services ;
- Mettre le cas échéant en œuvre ou à disposition les moyens adéquats pour l'exécution des Services ;
- En l'absence d'exécution immédiate des Services, faire ses meilleurs efforts pour assurer le respect du délai ou calendrier indicatif figurant dans le devis.

Le Prestataire collaborera activement et de bonne foi avec le Client en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Services, et informera immédiatement le Client de toute difficulté ou de tout litige survenu au cours de l'exécution de sa mission.

Le Prestataire fournira les Services en totale indépendance et autonomie. Ni le Prestataire, ni ses dirigeants, ni les membres de son personnel, ne pourront prétendre être agents, sous-traitants ou salariés du Client et ne disposeront du pouvoir ou de l'autorité pour prendre des décisions, engagements, ou conclure des contrats au nom et pour le compte du Client, de quelque manière que ce soit, sauf mandat écrit préalable et spécial donné par le Client.

Article 6 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client collabore activement et de bonne foi avec le Prestataire en tous domaines en vue de la bonne exécution des Services. Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent :

6.1. Le Client s'engage, dans un usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services.

6.2. Le Client communique notamment des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Services. Le Prestataire sera autorisé à utiliser tout élément communiqué par le Client pour les besoins de la réalisation des Services ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

6.3. Le Client est tenu de désigner un représentant disponible et investi du pouvoir de décision qui sera l'interlocuteur principal du Prestataire dans la gestion de leurs relations au titre de l'exécution des Services.

6.4. Le Client ne peut modifier, en cours d'exécution des Services, leur nature ou leurs modalités de fourniture, sauf accord préalable et écrit du Prestataire.

6.5. Il s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute difficulté, réserve ou de tout litige survenu au cours de l'exécution des Services, afin de permettre le cas échéant un règlement amiable de la situation.

6.6. Le Client s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat, ni confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations, sans l'accord préalable et écrit de Coworkspace Ugine.

6.7. Le Client doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à ne pas introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.

6.8. Le Client est le seul responsable des biens qu'il dépose dans le casier fermé mis à sa disposition. Il lui appartient de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite.

6.9. Le Client doit souscrire à une assurance civile personnelle ainsi qu'à une assurance responsabilité professionnelle le cas échéant, l'une des deux assurances au moins incluant une assurance locative. Le Client est responsable de tout dommage causé par une personne non-utilisatrice de Coworkspace Ugine et qui serait présente dans les Locaux à titre d'invitée du Client.

6.10. Le Client verse le prix des Services dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse des Services, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance, afin de permettre aux parties de faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification initiale du Client.

A défaut de règlement amiable dans les conditions susvisées et en cas d'inexécution suffisamment grave du Prestataire, le Client pourra résilier les Conditions Générales dans les conditions prévues à l'article 13 et obtenir le cas échéant des dommages et intérêts du Prestataire aux fins de réparer le préjudice subi, le Client renonçant par avance à solliciter une exécution forcée en nature des Services par le Prestataire ou un tiers ou une réduction proportionnelle du prix, par dérogation expresse aux dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Article 8 – EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de la fourniture des Services (Article 2.1), à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée :

8.1. En cas de manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit ou d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations ;

8.2. Dans le cas où les informations, données, instructions, directives, matériels ou supports communiqués par le Client sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des Services résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du Client ;

8.3. En cas d'utilisation des résultats des Services pour un objet ou une finalité différents de ceux pour lesquels le Prestataire est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations du Prestataire ou d'absence de prise en compte des réserves émises par le Prestataire.

8.4. En tout état de cause, le Prestataire n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte

d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la fourniture défectueuse ou de l'absence de fourniture des Services.

8.5. Les Services sont fournis au Client sur la base de Services « en l'état » et Coworkspace UGINE ne garantit pas qu'ils répondront parfaitement aux attentes du Client.

8.6. Coworkspace UGINE ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion ou du showroom à une date et à une heure déterminées, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres Clients.

8.7. Coworkspace UGINE ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vols subis par le Client dans l'enceinte des Locaux.

8.8. Coworkspace UGINE fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition du Client dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par le Client du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements.

8.9. Coworkspace UGINE n'est pas responsable de la qualité des conférences, ateliers, séminaires et formations dispensées dans le cadre des Services.

8.10. Coworkspace UGINE est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter au Client. Coworkspace UGINE n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires.

Coworkspace UGINE n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre le Client et un quelconque professionnel avec lequel le Client entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

8.11. La responsabilité du Prestataire ne peut excéder un montant égal au prix hors taxes perçu auprès du Client au titre de la fourniture des Services au cours des douze (12) derniers mois.

8.12. Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un Client à l'égard du Prestataire est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 9 – DURÉE DU CONTRAT - RÉSILIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée de fourniture des Services, telle que mentionnée le cas échéant dans des conditions particulières ou dans le devis.

En cas de vente à exécution successive, les présentes Conditions Générales sont conclues pour une durée initiale de 1 (un) an.

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations au titre du présent contrat, le Prestataire ou le Client pourra résilier les Conditions Générales de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite :

- En cas de survenance d'un cas de force majeure visé à l'article 8 des présentes ;
- Après avoir notifié l'autre partie en cas de manquement grave de celle-ci à ses obligations ou au titre des lois et règlements applicables, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours (lorsqu'il peut être remédié à ce manquement) suivant notification écrite indiquant la nature du manquement et la nécessité d'y remédier.

Article 10 – NON SOLLICITATION

Le Client s'interdit, pendant toute la durée des présentes Conditions Générales augmentée d'une durée d'un (1) an après leur résiliation ou fin pour quelque cause que ce soit, d'inciter ou de tenter d'inciter, directement ou indirectement et de quelque manière que ce soit, tout salarié, consultant, mandataire ou représentant du Prestataire, à quitter le Prestataire ou à entrer au service, de quelque manière que ce soit (en tant que salarié, mandataire, consultant, actionnaire ou autre), d'une autre entreprise.

Article 11 - CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée de fourniture des Services, chaque partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage, tant en son nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre partie ou toute information reçue ou obtenue d'une partie dans le cadre ou en relation avec l'exécution des Services.

Le présent engagement de confidentialité des parties est valable, tant pour la durée de fourniture des Services que pendant une durée de deux (2) ans suivant leur fourniture.

Article 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord préalable écrit du Prestataire, le Prestataire est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments communiqués au Client dans le cadre de la fourniture des Services, et notamment de façon non limitative sur la charte graphique, le titre, la forme, le plan et la structure des informations et documents communiqués, les textes, les logos, les marques, les images et photographes, les animations

et vidéos, les slogans, les bases de données et plus généralement tout ou partie des éléments communiqués.

En conséquence, les présentes Conditions Générales n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit du Client, qui s'interdit de reproduire, d'utiliser et/ou de représenter, par quelque procédé que ce soit, même partiellement, tout élément sur lequel le Prestataire détient un droit de propriété intellectuelle.

Par exception à ce qui précède, le Prestataire concède au Client, sous réserve du respect par ce dernier des présentes Conditions Générales, un droit non exclusif et non cessible d'accéder aux éléments communiqués dans le cadre de la fourniture des Services et dont il détient la pleine propriété, de les télécharger et de les imprimer le cas échéant dans le cadre d'une utilisation interne personnelle et non commerciale.

Article 13 - DONNÉES PERSONNELLES

13.1 NATURE DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES

Le Prestataire s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme « sensible », telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du Client.

Le Client est informé par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du service décrit dans les présentes sont nécessaires à la réalisation de la Prestation. Parmi les données à caractère personnel du Client que le Prestataire collecte auprès de lui peuvent figurer :

- Ses noms et prénoms
- Son adresse email
- Son numéro de téléphone
- Son adresse postale
- Son genre
- Son poste
- Son entreprise

13.2. FINALITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Des données personnelles sont susceptibles d'être collectées et utilisées par le Prestataire aux fins de permettre la fourniture des Services, et peuvent être transmises aux sociétés chargées de la gestion, de l'exécution et du traitement des opérations de paiement.

Les données collectées sont également susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des relations commerciales afin d'établir des statistiques, d'effectuer des études de marché

et de comportement et de permettre au Prestataire d'améliorer et de personnaliser les Services.

13.3. CONSERVATION, SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées des présentes Conditions Générales ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature que ce soit.

Ces données peuvent également être conservées à des fins de sécurité et de conservation, afin de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles le Prestataire est soumis.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client.

13.4. TRANSFERT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Aucun transfert de données à caractère personnel n'est réalisé hors de l'Union Européenne.

Sauf dans le cas où un tiers demanderait au Client d'accepter une charte de confidentialité et des conditions d'utilisations qui lui sont propres, les sociétés tierces ayant reçu communication des données à caractère personnel de l'Utilisateur se sont engagées à traiter ses données à caractère personnel uniquement pour la mise en œuvre des Services du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à ne jamais partager les données à caractère personnel du Client, sans avoir obtenu son consentement préalable, avec des sociétés tierces à des fins marketing et/ou commerciales.

Toutefois, le Prestataire pourra être amené à divulguer des données à caractère personnel du Client aux autorités administrative ou judiciaire lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, l'interpellation ou la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits du Prestataire, de tout autre client ou d'un tiers. Le Prestataire peut enfin être légalement tenu de divulguer les données à caractère personnel de l'Utilisateur et ne saurait dans ce cas s'y opposer.

13.5. DROITS DU CLIENT SUR SES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer directement auprès du service clients du Prestataire en le contactant à l'adresse électronique contact@coworkspaceugine.com ou à l'adresse postale suivante 60 Esplanade des Fontaines, 73400 Ugine, en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité.

En outre, dans les limites posées par la loi, le Client dispose également du droit de s'opposer au traitement, de le limiter, de décider du sort post-mortem de ses données, de retirer son consentement à tout moment et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Article 14 - NOTIFICATIONS

Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, chaque partie élisant domicile en son siège social.

Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus.

Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

Article 15 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 16 – MODIFICATION

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Services.

Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 17 - LITIGES

Les litiges qui pourront survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le Client et le Prestataire devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au tribunal de Chambéry.

Article 18 - DROIT APPLICABLE & LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.